

Pézenas/Tourbes, 12 Mai 2026

Chers parents,

Les dossiers d'inscription sont en ligne depuis le 11 avril et vous êtes déjà très nombreux à avoir effectué les démarches pour vos enfants. Nous vous remercions pour votre réactivité.

Soucieux d'améliorer la qualité de vie scolaire, l'OGEC a choisi de faire évoluer son offre de restauration. À compter de **septembre 2026**, nous collaborerons avec un nouveau prestataire reconnu pour son exigence et son savoir-faire :

### Une expertise locale et 100 % scolaire

- **Spécialisation jeunesse** : Une cuisine exclusivement dédiée aux enfants (aucune production pour le secteur senior ou entreprise).
- **Ancrage régional** : Des repas préparés à **Gigean** par une équipe locale de 20 professionnels, dont un pâtissier.

### Qualité, Goût et Nutrition

- **100 % Fait Maison** : L'intégralité des plats et pâtisseries est cuisinée sur place (à l'exception de la pâte à chou).
- **Engagement Bio & Durable** : Plus de 50 % de produits durables et bio, respectant le rythme des saisons.
- **Traçabilité rigoureuse** :
  - **Viandes** : 100 % origine France (Bœuf et Porc de Lozère).
  - **Poissons** : Certifiés MSC (pêche durable), garantis sans arêtes.
  - **Produits laitiers** : Fromages AOP/AOC/IGP (Cantal, Saint-Nectaire) et approvisionnements de proximité (Lozère, Pyrénées-Orientales).

Voici la grille tarifaire qui s'appliquera pour la prochaine année scolaire 2026-2027

Prestation	Détails & Modalités	Tarifs
<b>Repas (Forfait)</b>	Forfait mensuel sur 10 mois	<b>86,40 € / mois</b> (soit 6,40 € le repas)
<b>Repas occasionnel</b>	Réservation ponctuelle	<b>6,80 € / repas</b>
<b>Garderie / Étude (Soir)</b>	Forfait mensuel sur 10 mois	<b>27,00 € / mois</b> (soit 2 € / jour)
<b>Garderie / Étude (Occasionnel)</b>	Réservation via École Directe	<b>2,50 € / séance</b>
<b>Garderie (Matin)</b>	Accueil matinal	<b>Gratuit</b>
<b>Fournitures</b>	Facturation réelle selon la classe	Au centime près
<b>Sorties &amp; Voyages</b>	Païement via École Directe	Au centime près

Pour les enfants de **moins de 6 ans** (au 1er janvier de l'année en cours), vous bénéficiez d'un crédit d'impôt sur les frais de garde :

- **Sont éligibles** : La garderie du soir et la surveillance de la pause méridienne.
- **Justificatif** : Une attestation fiscale annuelle vous sera automatiquement transmise pour simplifier vos déclarations.

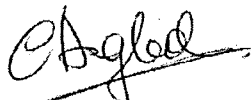
Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Cher(s) Parent(s), l'expression de nos salutations distinguées.

P.Vassilacos  
Président de  
l'OGEC de Ste  
Marthe



C.ANGLADE  
Présidente de l'APEL



V. MIRALLES  
Cheffe d'établissement  
Collège



C.SUNER  
Cheffe d'établissement  
Ecole

